

DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
du 11 juillet 2016

Nombre de Conseillers :

en exercice : 26

présents : 15

votants : 16

Date de convocation :

04 juillet 2016

L'an deux mille seize et le onze juillet, à dix-neuf heures le Conseil Municipal de la Commune de VAL DE CHAISE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Nicolas BLANCHARD, Maire de VAL DE CHAISE.

Présents : M. BLANCHARD Nicolas, Maire ;

M. GAGNERON Ulrich, Adjoint et Maire délégué Cons-Ste-Colombe ;

Mme KOURTCHEVSKY Joëlle, M. CARRIER Marc, Mme SCHINDLER Rosemonde,

M. MERMIER Gérard, Mme REVIL-SIGNORAT Fabienne, Adjointes ;

M. MERMIER François, Mme MONGELLAZ Michelle, M. JACQUEMONT Norbert, M. ROSAY

Jean-Jacques, M. LOSSERAND Hervé, M. TELLE Philippe, M. SCHERMA Sébastien, M.

SAUVAGE Jean-Luc, M. CHAPPELET Patrick, Conseillers municipaux ;

Absents excusés : Mme LE POCHER Alexia (ayant donné pouvoir à M. SCHERMA Sébastien),

M. JOSSERAND Jean-Paul (ayant donné pouvoir à M. CARRIER Marc),

M. DANTON Alain (ayant donné pouvoir à M. MERMIER Gérard),

M. SOCQUET Pascal (ayant donné pouvoir à M. CHAPPELET Patrick),

M. LADET Christian (ayant donné pouvoir à M. ROSAY Jean-jacques)

Absents :

M. BRESSE Philippe, M. VIVIANT Roger, M. MURAT Alexandre,

Mme TROLLIET Nathalie, M. DUCRUET Alain

Mme MONGELLAZ Michelle est nommée **secrétaire de séance**.

Après avoir constaté que le quorum était atteint (16 membres présents sur 26 conseillers municipaux en exercice), la séance du conseil municipal est ouverte.

Au cours de sa séance, le Conseil Municipal :

- ✓ **EMET UN AVIS FAVORABLE** au renouvellement et à l'extension de la carrière exploitée par « Sté VMO- CARRIERE DE MARLENS » sous réserves que :
- l'accès routier conduisant au site de commercialisation soit sécurisé par « un tourne à gauche » sur la RD 1508,
 - qu'une rencontre annuelle minimum soit organisée par le pétitionnaire avec les riverains et les élus,
 - que les engagements déjà pris antérieurement soient respectés, notamment au niveau de la remise en état, avec une végétalisation maximale des paliers existants,

- que les activités d'extraction continueront à se faire uniquement de 7 h 00 à 18 h 00.
- ✓ **DONNE SON ACCORD DE PRINCIPE** à la Communauté de Communes des Sources du Lac d'Annecy suite à une demande d'échange d'une partie de la parcelle cadastrée D 2101 (3 ares 50 ca) sur la Zone Artisanale de la Glière du Thermesay à Marlens, contre une parcelle pouvant permettre une desserte agricole pour les parcelles situées au sud.
- ✓ **APPROUVE** l'état d'assiette des coupes de bois (parcelles 06 - 07 et 09) sur la commune de Marlens, proposé par les services de l'ONF pour 2017.
- ✓ **APPROUVE** la constitution d'un groupement de commande avec 10 autres communes, pour le choix d'un Bureau d'Etudes chargé d'établir un cahier des charges d'une consultation pour l'installation et la maintenance sur 3 ans d'un système de vidéo-protection sur axes routiers, ainsi que le suivi des travaux,
- ✓ **AUTORISE** le maire à signer toutes les pièces nécessaires pour l'adhésion à ce groupement de commande dont le coordonnateur est M. le maire de MENTHON SAINT BERNARD.
- ✓ **AUTORISE** le maire à signer la convention de financement avec le SILA pour participation communale de VAL DE CHAISE (6 997.00 € HT), relative aux travaux devant permettre de renforcer la sécurité des usagers de la Voie Verte.
- ✓ **AUTORISE** le maire à signer les conventions de financement avec LA SOIERIE et UFOVAL 74, concernant la participation communale à l'animation du centre de loisirs fréquenté par les enfants âgés entre 3 et 12 ans de VAL DE CHAISE : 6.21 € / jour et par enfant (encadrement La Soierie) et 8.60 € / jour et par enfant (encadrement UFOVAL 74).
- ✓ **ACCEPTTE** de verser une participation communale de 1.30 € / enfant scolarisé à VAL DE CHAISE afin de contribuer au spectacle de Noël offert par les CE Bourgeois, Dupont et Staübli.
- ✓ **AUTORISE** le maire à signer la convention de partenariat avec Réseau d'Informations et de Services des Pays de Savoie, générée par la création de la commune nouvelle de VAL DE CHAISE ; ce document définit les règles générales qui prévalent dans le fonctionnement de ce service bi-départemental chargé de constituer une banque de données départementales dans le domaine de l'informatique géographique.
- ✓ **AUTORISE** le maire à signer une convention avec l'amicale Environnement de Cons-Ste Colombe pour mise à disposition de l'église, afin d'y effectuer des travaux de restauration de la sacristie durant une période de 2 mois.

QUESTIONS DIVERSES :

Le conseil municipal donne son accord pour une intervention de l'Ecole de Musique de Faverges-Seythenex auprès de l'ensemble des scolaires de Val de Chaise, dès la rentrée prochaine.

Constatant la très faible fréquentation des permanences de Cons-Ste Colombe, et dans un but d'optimisation des ressources humaines disponibles durant la période des congés d'été, le conseil municipal décide de n'assurer la permanence d'ouverture du secrétariat au public de la mairie annexe de Cons-Ste Colombe que le lundi après-midi de 14 h à 17 h 15.

Le Maire, Nicolas BLANCHARD



Le 13 juillet 2016

Le procès-verbal intégral correspondant sera mis à disposition du public après avoir été approuvé par le conseil municipal.